

Année scolaire 2022-2023

Fiche horaire de circuit

Car n° 531 - Circuit : 531EJOA0900

Validité : 26/08/2022 au 21/08/2023

Sens : Aller

Niveau : Primaire

Circule : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Nom de l'arrêt	Commune	Horaire
BORDERIE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:12
LA HAIE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:14
ROUILLÉE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:17
GILARDIERE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:18
LE PAS RICHE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:19
PLESSIS	MAUVES-SUR-LOIRE	08:20
BARETTES	MAUVES-SUR-LOIRE	08:21
GRANDE NOE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:25
PILLIERS	MAUVES-SUR-LOIRE	08:27
MORTIER	MAUVES SUR LOIRE	08:28
PIECE DE LA LANDE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:30
DAVIÈRE EST	MAUVES-SUR-LOIRE	08:31
FOSSE GARREAU	MAUVES-SUR-LOIRE	08:32
BOUCHETIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:33
DAVIÈRE OUEST	MAUVES-SUR-LOIRE	08:34
MÉNORTIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:35
DROUILLAIS	MAUVES-SUR-LOIRE	08:36
MALORIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:37
DUELLIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:38
ROUAUDERIE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:39
LES LANDES	MAUVES-SUR-LOIRE	08:42
MOULIN DU BOIS	MAUVES-SUR-LOIRE	08:43
ROUALLAND	MAUVES-SUR-LOIRE	08:46
ETAB: EC J. VERNE	MAUVES-SUR-LOIRE	08:52
ETAB: EC ST JOSEPH	MAUVES-SUR-LOIRE	08:52

Par précaution, les élèves doivent se présenter avant l'horaire de passage du véhicule. En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Année scolaire 2022-2023